



Municipalité  
**Jorat-Mézières**

CP | 1084 Carrouge

## Préavis N°12/2022

### De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 27 octobre 2022

Réf. : 1.10.101.02 / vp

### Budget 2023

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2023. Ce budget de Jorat-Mézières est équilibré et présente un excédent de revenus de Fr. 700.-.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 9 décembre 2022,  
vu le préavis municipal N° 12/2022,  
entendu le rapport de la commission des finances,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

**d'accepter le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2023, tel que présenté avec un excédent de revenus de Fr. 700.-.**

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :

  
Patrick Emery

La Secrétaire :

  
Valérie Pasteris

Annexe : budget 2023

Municipal responsable : M. Grégoire Favre

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 octobre 2022.